

# Cadre de contrôle au niveau de l'entité

## Évaluation des risques – Phase II

### Rapport de vérification final

#### Rapport n° 23/10

#### Le 17 janvier 2011

#### Distribution

Président et chef de la direction  
Premier vice-président et chef de la direction financière  
Vice-président et contrôleur général  
Vice-président et chef de la gestion des risques  
Vice-président, Gestion du portefeuille  
Vice-président, Planification stratégique et communications  
Directeur de groupe, Planification et relations gouvernementales  
Directeur principal de politique en matière de risques, Gestion du portefeuille

c.c. : Premier vice-président, Services juridiques et secrétaire  
Premier vice-président, Ressources humaines et services généraux  
Premier vice-président, Développement des affaires  
Premier vice-président, Assurances  
Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires  
Directeur principal, Bureau du vérificateur général  
Directeur de groupe, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification :  
J. Krys  
A. Lowe

Vice-présidente, Vérification interne  
Monica Ryan

## Introduction

Conformément à son plan de vérification de 2010, la Vérification interne d'EDC a réalisé une vérification du cadre d'évaluation des risques au niveau de l'entité. La vérification visait à permettre à la Vérification interne d'émettre une opinion sur l'efficacité en 2010 de la conception des contrôles généralisés. Notre vérification s'appuie sur le cadre de contrôles internes préconisé par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO). Ce cadre a notamment comme prémisse que la mise en place de contrôles internes efficaces par une entité lui procure une assurance raisonnable quant à sa capacité de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. L'évaluation des risques sert à mettre en lumière les déficiences pouvant nuire à la réalisation des objectifs poursuivis par une entité et par conséquent, fournit une somme de renseignements importants sur les contrôles à mettre en place.

Le cadre de référence pour la gestion des risques d'entreprise (ERM) adopté par EDC et mis en place depuis 2000 prévoit une évaluation officielle des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels une fois par année. L'évaluation annuelle s'appuie sur le travail de fond effectué au fil de l'année par des comités transfonctionnels comme le Comité de gestion des risques de la direction, le Comité de gestion de l'actif et du passif, le Comité d'examen de l'architecture d'affaires et le Comité d'examen de la direction

## Objectifs et portée de la vérification

La Phase I de la vérification a été effectuée en 2009. L'objectif consistait à évaluer l'efficacité de la conception des contrôles en place pour détecter, évaluer et gérer les risques au niveau de l'entité pouvant faire obstacle à la réalisation des objectifs d'affaires d'EDC.

La Phase II visait à confirmer au moyen de sondages détaillés que les contrôles fonctionnaient comme prévu. Elle visait à évaluer dans quelle mesure :

- ✓ les objectifs d'affaires avaient été définis pour permettre de déceler les déficiences existantes;
- ✓ les risques ont été cernés et évalués;
- ✓ des plans d'atténuation des risques ont été élaborés et mis en œuvre, et leurs résultats font l'objet de rapport;
- ✓ des activités de surveillance sont exercées pour déceler les nouveaux éléments pouvant avoir des répercussions sur les activités de gestion des risques.

La vérification sur place a été effectuée en novembre et en décembre 2010.

## Opinion de la Vérification interne

Selon nous, les contrôles servant à détecter, à évaluer et à gérer les risques présents au niveau de l'entité pouvant nuire à l'atteinte des objectifs d'affaires d'EDC sont **bien contrôlés**<sup>1</sup>. Les résultats des sondages détaillés que nous avons menés ont confirmé que les contrôles fonctionnaient comme prévu. Nous avons par ailleurs constaté des possibilités d'améliorations mineures<sup>2</sup> et en avons fait part à la direction.

## Conclusion

Les résultats de la vérification et les recommandations relatives aux problèmes mineurs constatés ont été communiqués à la direction. Comme ces constatations mineures ne figurent pas dans la portée des suivis qui seront effectués par la Vérification interne, les responsables des mesures correctives et les dates auxquelles ces mesures doivent être prises n'ont pas été établis.

Nous tenons à remercier la direction de son soutien tout au long de la vérification.

---

<sup>1</sup> Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

- **Contrôles forts** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié sont très probablement atteints.
- **Bien contrôlé** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié sont probablement atteints.
- **Possibilités d'améliorations** : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.
- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne sont probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

<sup>2</sup> Cotes attribuées aux résultats de la vérification :

- **Problème majeur** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.
- **Problème mineur** - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.